



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élèves

Question écrite n° 70024

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le dossier des fonds sociaux des collèges. En effet, il apparaît que dans de nombreux collèges, même de quartiers difficiles, ces fonds sociaux ne sont pas utilisés par les services sociaux des collèges, sont souvent annulés et voire utilisés à d'autres fins que celles initialement prévues par les textes. C'est ainsi que des collèges utilisent ces fonds sociaux pour organiser des classes d'environnement, de découvertes ou des échanges linguistiques au bénéfice de classes entières de collégiens et de collégiennes, sans tenir compte de leurs situations sociales souvent très différentes. Ces situations sont des dérives qu'il conviendrait d'éviter, car elles sont contraires aux principes sociaux d'origine. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les directives qu'il compte donner à ces recteurs pour trouver des solutions, en ce domaine.

Texte de la réponse

En 2003 et en 2004, respectivement 58,8 et 49,65 millions d'euros ont été délégués aux recteurs au titre des fonds sociaux des établissements d'enseignement publics et privés (fonds sociaux collégien, lycéen et cantines). Depuis plusieurs années, le ministre insiste auprès des recteurs d'académie afin qu'ils procèdent à une répartition de ces crédits entre les départements et les établissements scolaires en fonction des besoins et des réserves constatées dans chaque établissement. De plus, il rappelle aux recteurs que les fonds sociaux ont pour vocation d'aider les familles et les élèves les plus démunis à assumer des dépenses liées à la scolarité, à faciliter l'accès à la restauration scolaire et à faire face à des difficultés particulières. Pour obtenir des informations détaillées concernant les fonds sociaux des collèges du département de la Seine-Saint-Denis, il convient de prendre l'attache du recteur de l'académie de Créteil et de l'inspecteur d'académie-DSDEN de ce département.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70024

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6757

Réponse publiée le : 15 novembre 2005, page 10590